



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

chômage

Question écrite n° 47918

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé de l'emploi sur le chômage des jeunes. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan, sur les dix dernières années, de l'évolution du chômage chez les jeunes sortants des universités françaises.

Texte de la réponse

La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) ne dispose pas d'éléments détaillés sur les jeunes sortants des universités sur longue période. Les données qui suivent sont issues des enquêtes « Génération » du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ), et mettent en évidence les disparités des situations parmi les sortants de l'enseignement supérieur. 365 000 jeunes sont sortis de l'enseignement supérieur en 2004. Plus de la moitié d'entre eux (58 %) n'ont pas obtenu de diplôme de niveau L (bac + 3). Licences L, sorties d'IUFM et diplômes (niveau bac + 4) concernent quant à eux 23 % des sortants. C'est principalement au niveau L que se concrétise la professionnalisation de l'enseignement supérieur. 30 % des jeunes entrés dans la vie active en 2004 avec un diplôme de niveau L (hors IUFM) avaient obtenu une licence professionnelle. 19 % des sortants ont un diplôme de niveau M (bac + 5), ou un doctorat (D), un tiers d'entre eux étant issus d'une école de commerce ou d'ingénieurs. L'acquisition d'un diplôme de l'enseignement supérieur assure une insertion en emploi nettement plus favorable et de meilleure qualité. En fin de troisième année de vie active, 8 % des diplômés du supérieur sortis en 2004 sont au chômage, un taux inférieur de moitié à celui de l'ensemble de leur génération. Près de 90 % d'entre eux ont un emploi à durée indéterminée dans plus de 70 % des cas. C'est respectivement 20 et 10 points de plus que pour les jeunes ayant au plus un baccalauréat. Leur niveau de rémunération reste bien supérieur à celui des jeunes issus de l'enseignement secondaire. 75 % des diplômés du supérieur sont issus de filières professionnelles et, à niveau de diplôme équivalent, entrent dans la vie active dans de meilleures conditions que les diplômés des filières générales. Les jeunes issus de spécialités industrielles ou scientifiques s'insèrent plus aisément que ceux issus de spécialités tertiaires ou de sciences humaines. Ainsi, si globalement les titulaires d'une licence s'insèrent plutôt bien, ceux issus d'une filière Lettres-Sciences humaines (LSH) sont dans une situation bien moins favorable que les autres. Quant aux titulaires d'un BTS, quelle qu'en soit la spécialité, ils sont mieux rémunérés après trois ans que les jeunes ayant un DEUG. Les diplômés de formations professionnelles conduisant à des professions réglementées (IUFM et filières de la santé ou du social de niveau bac + 2) n'ont aucune difficulté pour s'insérer. De même, les détenteurs de licences professionnelles, qui se sont considérablement développées depuis leur création en 1999 et attirent de nombreux étudiants de DUT et de BTS, sont moins touchés par le chômage, mieux rémunérés et plus souvent cadres ou professions intermédiaires que les titulaires d'une licence générale, et même que les jeunes ayant une maîtrise en LSH. Avoir quitté l'enseignement supérieur sans y avoir obtenu de diplôme pénalise l'insertion professionnelle. Environ 75 000 jeunes sont sortis de l'enseignement supérieur en 2004 sans y avoir obtenu de diplôme, soit un cinquième des étudiants issus de l'enseignement supérieur. 60 % d'entre eux ont échoué à un DEUG et connaissent d'importantes difficultés d'insertion professionnelle. En fin de troisième année de vie active, seuls 65 % d'entre eux travaillent. Leur salaire net médian est proche du salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) et seuls 51 % occupent un contrat à durée indéterminée (CDI). 20 % d'entre eux sont d'ailleurs à nouveau en formation après

trois ans, en BTS dans les trois quarts des cas. 17 % sont au chômage, soit 5 points de plus que les jeunes sortants en 1998 dans la même situation, qui avaient pu bénéficier des emplois-jeunes, supprimés depuis. En revanche, un passage dans l'enseignement professionnel, sans obtention de diplôme, permet une meilleure insertion. Près de 80 % des jeunes sortis sans diplôme d'un BTS ou d'un DUT occupent un emploi en fin de troisième année de vie active, avec un niveau de rémunération supérieur à ceux qui ont échoué en DEUG.

Insertion selon le diplôme de sortie de formation initiale

SITUATION AU PRINTEMPS 2007 trois ans après la fin des études		TAUX de chômage (%)	PART DE CDI dans l'emploi (%)	SALAIRE NET médian (en EUR) (primes incluses)	PART DE CADRES ou professions intermédiaires (%)
Jeunes sortis non diplômés du DUT ou BTS, après un...	Bac général	12	61	1 300	48
	Bac technologique	16	59	1 220	38
	Bac professionnel	10	66	1 300	32
Jeunes sortis non diplômés de DEUG, après un...	Bac général	15	55	1 200	48
	Bac technologique	20	44	1 160	35
	Bac professionnel	21	46	1 100	38
DEUG	LSH	12	58	1 250	59
	MST	10	70	1 520	66
Bac + 2 de la santé ou du social		2	74	1 300	98
BTS	Tertiaire	9	69	1 280	51
	Industriel	6	68	1 410	60
DUT	Tertiaire	9	75	1 350	64
	Industriel	7	71	1 470	71
Autres Bac + 2		14	67	1 410	72
Licence (L)	LSH	13	59	1 260	72
	MST	5	66	1 400	81
Licence professionnelle (L)	Tertiaire	7	80	1 500	78
	Industriel	4	76	1 520	86

Concours IUFM	Réussi	0	98	1 590	99
	Échoué	6	52	1 240	80
Bac + 4	LSH	11	66	1 500	79
	MST	9	70	1 630	88
Master (M) recherche	LSH	8	69	1 600	83
	MST	6	70	1 800	93
Master (M) professionnel	LSH	6	73	1 770	90
	MST	8	78	NS	96
École de commerce		5	91	2 350	94
École d'ingénieurs		3	90	2 170	98
Autres bac + 5		2	69	2 000	95
Doctorat (D)	LSH	11	68	2 000	96
	MST	10	62	2 000	98
	Médecine	3	42	2 570	100
Ensemble		8	69	1 470	71

Champ : jeunes sortis de l'enseignement supérieur en 2004.
Source : enquête « Génération 2004 », CERÉQ, 2008, données provisoires.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47918

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Emploi

Ministère attributaire : Emploi

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 5 mai 2009, page 4137

Réponse publiée le : 3 novembre 2009, page 10443